

<http://ugtg.org/spip.php?article1938>



Communiqué de l'UGTG : Solidarité avec les Travailleurs d'Haïti

- La Centrale UGTG -



Date de mise en ligne samedi 2 mars 2013

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Encore une fois, la volonté et la détermination des travailleurs d'Haïti de s'organiser dans le but de défendre leurs droits et intérêts et ceux des larges masses doit faire face à une recrudescence d'actes de répression anti-syndicale.

Ainsi, les militants syndicaux en particuliers font l'objet d'une farouche répression et cela au mépris du code du travail haïtien et des Conventions 87 et 98 de l'Organisation Internationale du Travail, d'ailleurs ratifiées par l'Etat haïtien.

Des faits de discriminations, de brimades, d'intimidations, de révocations de militants nous sont rapportés.

L'UGTG :

- ▶ **Condamne** avec la plus grande fermeté ces dérives qui mettent en danger la démocratie et portent atteinte aux droits élémentaires de tout individu ;
- ▶ **Appelle** les travailleurs d'Haïti à poursuivre la lutte pour le respect des libertés fondamentales ;
- ▶ **Exhorte** le Gouvernement Haïtien à prendre les mesures visant à faire respecter les libertés fondamentales, notamment le droit syndical afin de garantir à tout travailleur le droit de s'organiser en syndicat, le droit de revendiquer et de lutter pour ses revendications ;
- ▶ **Exige** la réintégration de tous les travailleurs licenciés et l'arrêt des discriminations, poursuites, brimades et intimidations à l'encontre des travailleurs et militants syndicaux.

NON A LA RÉPRESSION ANTI SYNDICALE ! !

Le Secrétaire Général de l'UGTG

E.DOMOTA

Pointe-à-Pitre, le 28 Février 2013